



Alzheimer Domicile : association d'aide aux malades atteints de la maladie d'alzheimer



Philippe Giafferi, président de l'association *Alzheimer Domicile*, prix régional des trophées « Allez de l'avant avec les assureurs »

Quatre questions à Philippe Giafferi, fondateur de l'association *Alzheimer Domicile*, prix régional des trophées « Allez de l'avant avec les assureurs »

Comment est né un tel projet ?

A force de côtoyer les malades d'Alzheimer dans la maison de retraite que je dirigeais, j'ai voulu monter mon propre projet pour leur venir en aide. C'est pourquoi, en 2006, j'ai créé à Valenciennes, l'association *Alzheimer Domicile*. Cette association est agréée et subventionnée par la région et le département.

Quel est l'objectif de votre association ?

Nous essayons de favoriser le maintien à domicile des personnes atteintes de dégénérescence cérébrale tout en soutenant leur famille. Nous nous efforçons à ce que les malades conservent leur autonomie et leurs capacités intellectuelles en leur proposant des activités d'éveil et de mémoire (jeux, ateliers de peinture, de lecture, promenades, spectacles...).

Intervenez-vous également auprès des proches des malades ?

Oui, nous avons mis en place le *club de l'aidant* afin d'apporter à l'entourage du malade, des conseils, un soutien et une aide. Le but de ce club est de proposer des solutions adaptées à sa situation comme par exemple un diagnostic de son logement et une aide dans les différentes démarches administratives.

Quelles sont les prochaines perspectives de développement d'*Alzheimer Domicile* ?

Aujourd'hui, 9 salariés travaillent pour l'association et nous accompagnons plus de 2000 malades dans le Valenciennois. A l'avenir, nous souhaitons multiplier nos interventions dans des organismes de formation auprès des aides soignantes et auxiliaires de vie sociale afin de leur apprendre à mieux communiquer avec les malades.

Par ailleurs, dans peu de temps, nous allons mettre en place un nouveau service, *Intervalzheimer*. Ce nouveau service consiste à proposer à l'aidant de le remplacer durant huit jours, 24h24 et 7j/7, auprès de son malade. L'aidant pourra alors prendre une semaine de vacances pendant que le malade sera pris en charge à son domicile par un membre de l'association.

Alzheimer Domicile
Valenciennes (59)